

▪ Exemples d'indicateurs de résultat

- Engagement du Conseil général / enveloppes initiales fixées
- Mise en place de la mutualisation de gestion, de la complémentarité et de la cohérence des services offerts

AMELIORER LE CADRE ET LA QUALITE DE VIE DE NOS CONCITOYENS

A34 - Conforter l'essor des modes doux

Les infrastructures de mode doux sont d'abord utilisées par les habitants dans leurs pratiques de loisirs et de déplacements. Elles contribuent également à renforcer l'attractivité touristique du département. Leur maîtrise d'ouvrage relève pour partie du Département et pour partie de collectivités locales telles que les communautés d'agglomération notamment, qui développent leur propre schéma à l'intérieur de leur territoire. Le Département concentrera son action sur les seules infrastructures relevant de sa compétence, tout en s'assurant de leur cohérence avec les réseaux infra départementaux.

A34.O1 - Rationaliser les infrastructures et équipements des différents modes doux de déplacement

Le réseau armature de voies vertes est aujourd'hui défini (Véloroute, Voie verte du lac de Saint Point, Pontarlier-Gilley).

La poursuite de l'essor des modes doux nécessite une mise en cohérence des différents schémas dédiés à une seule pratique alors que les infrastructures sont quant à elles soit dédiées soit destinées à accueillir des pratiques multiples qui cohabitent sur le même parcours. Un schéma global de l'itinérance sera réalisé, s'appuyant sur le Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) relatif aux sports de nature. En partenariat avec les acteurs du vélo, de la randonnée (pédestre, VTT et équestre) et des autres pratiques, il s'agit de passer d'une logique d'opportunité à une logique de projet adapté au territoire et d'assurer un niveau optimal d'aménagement et d'entretien des itinéraires.

A34.O2 - Faire du schéma global de mode doux un véritable support du développement touristique du Doubs

En plus de l'amélioration de la qualité des itinéraires, il s'agit de concevoir un réseau d'itinéraires avec une approche globale sur les déplacements (maillage entre le réseau de randonnée et le réseau de déplacements en modes doux et propice à sa valorisation touristique en développant les outils de promotion en lien avec les acteurs locaux (associations, CDT, hébergeurs, professionnels de l'itinérance...)).

La logique de produits touristiques sera développée pour assurer l'ancrage territorial local, mais aussi les échelles spécifiques tels le Massif du Jura, comme par exemple, l'articulation avec les Grandes Traversées du Jura, ou le lien avec la Suisse.

Concernant la randonnée équestre, le Conseil général poursuivra son soutien en participant, après avoir mené la phase d'étude aux côtés des partenaires, à la réalisation d'un réseau dans le Dessoubre et le Doubs frontalier. A l'issue de cette première expérience, une extension pourra être développée avec les autres départements et la Suisse, selon les modalités du PDESI.

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012) : poursuivre et finaliser le réseau armature

- Réalisation de la Voie verte
- Révision des circuits de randonnée par une approche territoriale en concertation avec les acteurs locaux
- Intégration des différentes pratiques dans le cadre du schéma départemental de l'itinérance
- Application d'une charte signalétique départementale
- Réflexion sur les outils de valorisation et de promotion à mettre en œuvre en faisant le lien avec d'autres politiques du Conseil général (sites ENS, sensibilisation à l'environnement, pratiques de sport de nature...)
- Redéfinition des modalités de gestion et d'entretien des circuits (axes structurants existants et boucles de randonnée) dans le respect du développement durable (recours à l'insertion, techniques alternatives d'entretien...)
- Définition du rôle des différents acteurs (Département, les CDT, associations (Union de la Randonnée Verte - URV, Comité Départemental de la Randonnée Pédestre - CDRP, Comité Régional du Cyclisme - CRC), EPCI compétents, professionnels de la randonnée) pour aboutir à la création de produits attractifs assurant également la complémentarité entre les territoires.

Objectifs à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014) : réaliser un schéma départemental de l'itinérance en s'appuyant sur le PDESI

- Réalisation des améliorations sur deux sections de la Véloroute (Dampierre-sur-le-Doubs/Colombier-Fontaine et L'Isle-sur-le Doubs/Appenans)
- Formalisation du schéma départemental de l'itinérance
- Remise à niveau et/ou équipement des circuits du schéma départemental de l'itinérance
- Mise en place des outils de valorisation/promotion

Objectifs à atteindre à long terme (jusqu'à 2017) : tendre à l'achèvement de la mise en place du schéma départemental de l'itinérance et de ses préconisations

- Pérennisation du bon niveau d'entretien et de gestion des circuits
- Evaluer et adapter les outils de promotion et de valorisation

Repères pour une évaluation

- Exemple d'indicateurs de suivi
 - Linéaire aménagé
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Achèvement de la voie verte autour du Lac Saint-Point et de ses antennes en 2012
 - Taux d'aides obtenu pour la réalisation de la Voie verte et de ses antennes par rapport à l'objectif fixé
 - Estimation de la fréquentation du réseau armature
 - Impact en terme de développement d'activités autour des itinéraires